L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 OCTOBRE 1848.

O INION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, le mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, *candidat démocrate à la Vice-Présidence.*

« On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que* 188 *habitans de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'un tres grand nombre capables de porter les armes ? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique ? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le general Jackson, avec les renseignemens qu'il possédait, *aurait préféré défendre une ville sans habitans et entièrement d'un désert.* »

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas bien vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'*étrangers* venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues ; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous honnêtes et sincères, qu'ils fussent prêts à mourrir pour une cause qui leur était indifférente ? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils croyaient déjà victorieux ? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURE QUE L'AUTRE MOITIE RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GÉNÉRAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION ? Mais le gen. est Jackson n'était pas seulement guidé par sa connoissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivat à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville de bataillon d'Orléans) furent les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Creoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs amis demeuraient à la Nouvelle-Orléans, ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CREOLES, LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE) L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le general Jackson, beaucoupde volontaires (du bataillon d'Orléans) qui étaient cités aux revues, *reclamerent la protection des consuls étrangers qui les reconnaît entre eux et comme français.* Munis des certificats que leur avait délivrés le consul, ils vinrent reclamer leur decharge et laisserent un seul, pour defendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés.

PROTESTATION DE M. Erw. D. WHITE

REPRESENTANT DE LA LOUISIANE AU CONGRES.

CONTRE LES CALOMNIES

DE M. BUTLER.

« Il est connu, *mais le gouvernement en* face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Je ne puis croire que les Etats-Unis ONT ETE INFORMÉS SUFFISAMMENT TRAVESTIS pour se décider qu'une telle insulte ne devait pas être punie. On a avancé que la plupart de ceux qui servaient dans la dernière guerre, étaient ESPIONS et des TRAITRES ; on a affirmé que *presque tous étaient hostiles à la cause* que le pays avait à soutenir, et qu'ils avaient disposé de SE JOINDRE A L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRERES D'ARMES. Ces diffamateurs ont cherché sans aucun contrôle ni... Depuis les régimens, il ne sera pas aussi facile aux ennemis pour les examiner et pour les démentir. Dans quelques heures, cette session sera arrivée à son terme et ces calomnies éhontées seront placées sans contradiction au tombeau des documents historiques.

La vérité, en justice, exige grande taille à cause des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre généreuse patrie, qui a tant de fois donné son témoignage des Louisianais la défiance et sa mépris des grossières injures contre eux. Il faut que l'on sache jusqu'à quel point toutes ces accusations sont fondées ; il faut qu'on sache qu'elles sont de tout point mensongères, et qu'il n'y a rien de plus sûr que d'en prouver la fausseté.

CALOMNIES DU GENERAL BUTLER REFUTEES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartier-généraux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,

Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur—

Profondement touché, depuis mon arrivée, de l'unanimité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je ne saurais vous excuse si toute autre occupation que celle de pourvoir à leur défense m'avait empêché de reconnaître *publiquement leurs mérites.* Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et la noble ardeur avec laquelle ils ont écarté tous les craintes que le vainqueur de Vimeira devait faire naître*, ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers nos malades et nos blessés et même envers les prisonniers. Les différens corps qui forment leurs représentans au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattans, autres une humanité éclairée et a produit les effets les plus heureux. *On trouverait difficilement une population qui fut plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'exposaient aux progrès de l'ennemi, les vieillards gardaient la ville et y maintenaient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature en a douées et que la beauté et les grâces des Louisianaises rendent irresistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, dans un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des vêtemens et un abri aux hommes qui étaient venus d'un état éloigné pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remercîments. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, partout toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur ramener, à au peu d'occasions près, *les maris, les frères, et les autres parens dont de pareilles femmes seules sont dignes.*

Je prevois, Monsieur, avec plaisir le moment ou le départ définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et procurera les citoyens à leurs travaux ordinaires. *En s'exposant bravement aux dangers de la guerre, ils se sont montrés dignes des bienfaits de la paix.* Je leur prodive d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vos compatriotes m'ont honoré personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de leur affection, je la partage, et j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remercîmens pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude qu'on vous avez déployées dans l'exercice des devoirs qui vous étaient confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-General.

OPINION DE M. YANCEY,

Ex-Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique.—C'EST UN ABOLITIONISTE DE COEUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

ERNEST E. MOUGIN,

Pharmacien,

Encoignure Douane et Dauphine.

Le bureau de Mm. J. C. LANDREAUX est dans la meme maison. 18 sept—1 an

GRATES—Notre stock de Grates de salons, de chambres à coucher et bureau est maintenant complet, et est beaucoup supérieur à tous ceux qui se trouvent en ville. Nous invitons les acheteurs à venir nous visiter avant de traiter ailleurs.

JOHN STROUD,

18sept 146, rue Commune

J. H. SHOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5 juin—1an

BOTTES, SOULIERS ET BROGUEINS

145 caisses en déchargement des navires Dauphine et Soldon, à vendre par

G. W. DUNBAR,

20 oct. 26, rue de la Douane.

Imprimé et publié par

MAGNE & WEISSE,

No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :

LUNDI MATIN, 23 OCTOBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral :

PREMIER DISTRICT.....JACQUES TOUTANT

SECOND DISTRICT.....J. P. BENJAMIN.

TROISIEME DISTRICT.....MANUEL J. GARCIA.

QUATRIEME DISTRICT.....J. ADAMS, Jr.

CINQUIEME DISTRICT.....JOHN MOORE.

SIXIEME DISTRICT.....JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhesion à la Constitution, la faire respecter à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.

Z. TAYLOR.

Je desavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.

MILLARD FILLMORE.

MASS MEETING.

Le second MASS MEETING des Taylorites aura lieu ce soir sur l'esplanade de la rue du Canal. Nous avons eu déjà plusieurs assemblées extrêmement remarquables sous le rapport du nombre, mais il faut que celle-ci les surpasse toutes. Il est indispensable que tous les Tayloristes, c'est-à-dire tous les vrais amis du pays fassent acte de présence. Des orateurs distingués prendront la parole. Les FILLMORE RANGERS seront à leur poste. *What's your name ?*

CLUB ALLEMAND TAYLORISTE.

On verra, en se rébrant à une autre partie de nos colonnes, que les Allemands de notre ville se proposent de fonder un Club Tayloriste dans le quatrième district de la 1ère Municipalité. Ils se réuniront dans ce but demain mardi. Les citoyens d'origine allemande, si remarquables par leur esprit d'ordre et leur aptitude politique, ont toujours marché sous notre bannière. Ils ne se laisseront pas ébranler par les calomnies de leurs adversaires, parce qu'ils ont la raison pour guide. Leur concours sera très utile à TAYLOR et à FILLMORE.

OHIO ET PENNSYLVANIE.

Enfin le résultat des élections dans ces deux Etats est bien positivement connu. Les dernières dépêches télégraphiques annoncent d'une manière certaine l'élection ce Johnston et de Ford, les candidats whigs, à deux ou trois cents voix de majorité. Dans la Pennsylvanie il est peu près hors de doute que nos amis ont élu une grande majorité des membres du Congrès et une majorité dans les deux branches de la Législature. On ne sait pas encore quelle est la composition de la Législature de l'Ohio, mais la délégation congressionnelle se composera, dit-on, de 10 whigs et de 11 locofocos. Ce sera un gain d'un membre pour nos adversaires.

Le résultat des élections dans l'Ohio nous porte à considérer cet Etat comme douteux pour l'élection présidentielle. Mais, d'une autre part, le vote de la Pennsylvanie est irrévocablement assuré à notre ticket. La candidature de Van Buren a déjà causé et causera encore de nombreuses défections dans les rangs des locofocos de la Pennsylvanie. Ce n'est pas une parole dite au hasard. Ainsi, dans le district congressionnel que représente David Wilmot, l'auteur du proviso, et qui est le rédacteur des *Free Soilers*, LONGSTREET, le candidat, démocrate au poste de gouverneur a reçu plus de 1,700 voix de majorité. Il est évident que ces voix seront acquises à Van Buren le 7 novembre prochain, et ce déficit seul rendra inutile tous les efforts des amis de M. Cass.

D'autres causes contribueront à assurer notre succès dans la Pennsylvanie. On sait que les habitans de cet Etat ont été joués d'une manière indigne à la dernière élection présidentielle. On leur avait fait croire et on leur avait promis au nom de M. Polk que leur industrie serait protégée par le tarif démocratique. Ils se souviennent de cette promesse que M. Polk a audit oubliée. Et puis le general Taylor jouit personnellement d'une immense popularité dans la Pennsylvanie. Les démocrates ne comptent plus sur cet Etat, et ils ont raison.

LE REPUBLICANISME DE M. CASS.

Il faut convenir que la Convention de Baltimore a été malheureuse dans le choix de ses candidats. Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion d'exprimer notre pensée sur le général William O. Butler. Cette homme-là, quelles que soient ses chances dans les autres Etats, ne recevra jamais le vote de la Louisiane. Nous ne pouvons pas accorder notre appui au diffamateur du sol natal, au calomniateur du nom français et créole. Il est peu agréable de s'entendre traiter de lâches, de traitres et d'espions, aimables épithètes que le candidat démocrate à la vice-présidence a adressées non seulement à la population créole, mais à tous les étrangers qui habitaient la Louisiane à l'époque de l'invasion. Le jour des représailles est arrivé pour les honorables citoyens que l'on a voulu flétrir. M. Butler comprendra que des paroles comme celles qu'il a prononcées au sein du Congrès ne sont pas faites pour lui gagner le suffrage de la Louisiane. Calomnies, vilipendés, flétrir par le candidat des démocrates, par cela seul que nous sommes d'origine française, nous lui prouverons dans quelques jours que le sentiment de l'honneur domine chez nous, et que notre fierté native n'est pas habituée à s'humilier devant une injure.

J'aimons maintenant au colégue de M. Butler. Il est vrai que M. Cass représente réellement les doctrines démocratiques telles que nous les entendons tous ?

Est-il vrai qu'il ait toujours pratiqué cette grande maxime de l'égalité qui est le principe fondamental de la République ?

Est-il vrai qu'il a toujours confondu dans ses sympathies toutes les classes de la population sans distinction des riche et de pauvres, de puissans et des faibles ?

Ses partisans le disent ; ses actes le nient.

M. Cass appartient à ce que l'on est convenu d'appeler les rangs élevés de la société. Isolé dans les sphères prestigieuses du pouvoir, il n'a consenti à se mêler au peuple qu'à de rares intervalles et alors seulement qu'il avait besoin de son suffrage. A la veille d'une élection l'aristocratie républicaine se fait peuple et affecte de ne voir plus que des frères là ou elle ne voyait naguère que des inférieurs.

M. Cass a siégé sur les bancs du Sénat des Etats-Unis, M. Cass a été ambassadeur dans une des cours les plus brillantes de l'Europe, M. Cass s'est fait le panégyriste des rois, mais M. Cass n'a jamais pratiqué les simples et modestes vertus républicaines. Il s'est promené en grand seigneur sur la Méditerranée à bord d'un des bâtimens de l'Etat ; grâce à son immense fortune, il a pu vivre dans le luxe et de splendeur avec les ministres des autres puissances à Paris ; mais est-ce là le rôle que s'était autrefois imposé Franklin ? Convient-il que le représentant de la République des Etats-Unis s'érige en *lord* et s'efforce d'éclipser ses collègues européens ?

Mais ce n'est là qu'une peccadille. Nous trouvons dans le passé de M. Cass une faute bien plus grave à lui reprocher. Nous avons cité l'autre jour l'étrange loi qu'il a approuvée en 1818, alors qu'il était gouverneur du territoire du Michigan. Cette loi cruelle rassemble plutôt à un ukase impérial qu'à un règlement républicain. Nous croyons convenable d'en reproduire le texte :

Section I—Il est décrété par le gouverneur et les juges du territoire du Michigan que tout juge de paix peut, après la conviction, condamner les vagabonds, les personnes de mauvaise vie ou ivrées à la paresse, les domestiques répaleitrans, les ivrognes, les coureurs de nuit, ou toute personne qui se sert d'un langage licencieux, qui se conduit d'une manière indécente, tous les rapaces (brûleurs), tous ceux qui négligent leur travail, tous ceux qui gaspillent ce qu'ils ont gagné sans songer aux besoins de leur famille, à recevoir au plus dix coups de fouet et à un travail forcé de trois mois au plus. Le constable chargé de l'exécution de ces ordres jouera les condamnés ci-dessus désignés pour le maître le plus élevé qui sera offert ; et le montant de ces salaire sera affecté aux pauvres de l'Etat.

Arrêté et publié à Détroit, le 27 juillet 1818.

LEWIS CASS, Gouverneur.

Est-ce bien le même LEWIS CASS, le signataire d'une pareille ordonnance, que le parti insensé, réuni en Convention à Baltimore, a désigné comme candidat présidentiel ? Hélas,

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE ST-BERNARD.

A une nombreuse assemblée des électeurs de la paroisse St-Bernard, tenue ce jour au siége de St. Francisco Arcinal, au dépôt des chars de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, pour s'entendre sur la nomination d'un candidat whig pour représenter cette paroisse à la session extraordinaire de la Législature de l'Etat, M. Pierre Rémé fut élu président, MM. M. M. Villaveso et E. Marin, vice-présidents, et MM. P. Jorda et Philippe Toca, secrétaires. Après que le président, dans une courte et heureuse improvisation, eût fait connaître le but de la convocation, les candidats présentés prirent successivement la parole, et dans des discours pleins de patriotisme et de zèle, déclarèrent qu'ils se soumettaient à la décision de l'assemblée.

L'assemblée ayant procédé à l'élection d'un candidat, et M. JOSEPH LOMBARD ayant obtenu le plus grand nombre de voix, a été choisi.

(Signé) P. REAUD, Président.
M. M. VILLAVASO, } Vice-Présidens
E. MARIN, }
P. JORDA, } Secrétaires.
PHIL. TOCA, }

Paroisse St-Bernard, 19 octobre 1848.

PENNSYLVANIE.—Le Comité central Taylorisie de la Pennsylvanie a adressé, il y a quelques jours, un manifeste au peuple de cet Etat pour le féliciter sur le résultat des dernières élections. Le Comité déclare que le vote de la Pennsylvanie est acquis à Taylor, et que les causes qui ont déterminé la victoire des whigs auront encore plus de puissance en novembre.

CAROLINE DU SUD—On se demande dans quel sens votera la Caroline du Sud ? Un grand nombre des membres élus à la législature (c'est elle qui désigne les électeurs présidentiels) sont Tayloristes, un plus grand nombre est dévoué à Cass, mais ceux qui n'ont pris aucun engagement, et qui peuvent voter soit pour Cass soit pour Taylor, sont encore plus nombreux. Plusieurs de ces derniers ont déclaré que dans aucun cas ils ne se décideront à donner leur suffrage à M. Cass.

OREGON.—Nous trouvons dans le *New-York Commercial Advertiser* du 13 de copieuses nouvelles de l'Oregon. Elles n'auraient pas cependant un grand intérêt pour nos lecteurs. Les Indiens sont toujours turbulens. Dans un dernier combats que leur ont livrés les Américains, nous avons eu neuf ou dix blessés, et les Indiens ont été forcés de battre en retraite après avoir perdu beaucoup de leurs guerriers.

Chronique Locale.

L'ORGANISTE DE L'EGLISE ST-AUGUSTIN.—Un journal français de cette ville contenait hier un article enthousiaste sur le talent remarquable de l'organiste de l'Eglise St-Augustin. Entraîné par le désir de juger par nous-mêmes de la valeur réelle de tout artiste qui se révèle, et celui plus grand peut-être encore de la bonne musique, nous nous rendîmes hier à cette église, disposé à apprécier avec conscience.

Nous devons dire que les éloges qui ont trait à l'organiste sont mérités, la *pensée* artiste a de l'expression, de l'ame et de la mesure ; son jeu est facile, élégant et sûr ; on reconnait le pianiste habile, mais on sent en même temps que l'organiste lui est encore peu familier, qu'elle oublie souvent le caractère simple et majestueux de cet instrument, pour se livrer aux broderies, et au brillant habituels du piano. Hâtons-nous d'ajouter que ce léger défaut, particulier à tous les organistes qui commencent, est bientôt corrigé par l'habitude et par le goût qui se forme à la grande ou expressive de la musique sacrée.

Dans les quelques lignes qui précèdent, nous avons parlé de l'artiste, nous avons égard à l'instrument, et il faut le dire, il n'a pas son pareil pour la pauvreté de son, le grincement des notes hautes et l'enrouement des basses.

TEMPERATURE—Il est impossible de trouver une température plus agréable que celle qui règne depuis quelques semaines à la Nouvelle-Orléans. *La joli mois de mai* semble avoir quitté le Sud de l'Europe pour fixer ici son verdoyant séjour. Les fleurs sont communes comme à cette époque, et si la chûte des feuilles n'indiquait l'approche de l'hiver nous croirions entrer dans le printemps. Malheureusement ce qui concourt au bien-être des habitans de la ville, influe dans un sens contraire sur ceux de la campagne ; la canne à sucre étant sèche et peu juteuse, une légère pluie améliorerait considérablement sa condition, pourvu toutefois qu'elle ne fut pas suivie de gelée.

VIOLENT ASSAUT.—Karl Bodicaner et John Fritz ont été arrêtés hier dans la Première Municipalité, pour avoir assailli l'officier de police Grillier. Il paraîtrait que l'officier ayant arrêté un individu qui se battaient, interposa son autorité et voulut arrêter les perturbateurs. Bodicaner, l'un des deux combattans, fit résistance et un lieu de se soumettre à l'ordre qui lui était donné, dégaina son sabre et en porta un coup à Grillier ; ce malheureux ayant levé le bras pour garantir le coup a vu le doigt enlevé. Fritz est accusé d'avoir aussi offensé l'officier dans l'exercice de ses fonctions. Bodicaner, dit-on, est un ancien officier prussien, et Fritz un ancien soldat. Ces deux individus appartiennent à la compagnie des Fusiliers Allemands, et étaient, dit-on, près de boisson. On ajoute que le capitaine et le lieutenant de la compagnie qui étaient présens, n'ont fait aucune sensation pour apaiser la querelle.

VOL.—Bernard Hoff et Wm. Ehane, ont été arrêtés hier par la police la Première Municipalité, pour vol ; le premier n'est encore qu'un enfant.

La situation se rembunait, dit-on, et voilà que l'inquiétude et le trouble rentrent dans les esprits, à l'instant même où il semblait que l'ordre et le travail commençaient à renaître partout. C'est que l'Assemblée nationale donne en ce moment au monde un spectacle qui ne se voit pas ; mais : celui d'une discussion de vie ou de mort pour la société tout entière.

Il s'agit de savoir si des cuisiniers, des aubergistes, des portiers littéraires, des barbouilleurs de papier, sans instruction, sans portée, sans esprit, rebelles au plus grossier, et dont la vie stérile s'est passée à déclamer contre les riches faute d'avoir pu le devenir eux-mêmes, seront souverains législateurs pour quelques jours que le sentiment de l'honneur domine chez nous, et que notre fierté native n'est pas habituée à s'humilier devant une injure.

Passons maintenant au collégue de M. Butler. Il est vrai que M. Cass représente réellement les doctrines démocratiques telles que nous les entendons tous ?

Est-il vrai qu'il ait toujours pratiqué cette grande maxime de l'égalité qui est le principe fondamental de la République ?

Est-il vrai qu'il a toujours confondu dans ses sympathies toutes les classes de la population sans distinction des riche et de pauvres, de puissans et des faibles ?

Ses partisans le disent ; ses actes le nient.

M. Cass appartient à ce que l'on est convenu d'appeler les rangs élevés de la société. Isolé dans les sphères prestigieuses du pouvoir, il n'a consenti à se mêler au peuple qu'à de rares intervalles et alors seulement qu'il avait besoin de son suffrage. A la veille d'une élection l'aristocratie républicaine se fait peuple et affecte de ne voir plus que des frères là ou elle ne voyait naguère que des inférieurs.

M. Cass a siégé sur les bancs du Sénat des Etats-Unis, M. Cass a été ambassadeur dans une des cours les plus brillantes de l'Europe, M. Cass s'est fait le panégyriste des rois, mais M. Cass n'a jamais pratiqué les simples et modestes vertus républicaines. Il s'est promené en grand seigneur sur la Méditerranée à bord d'un des bâtimens de l'Etat ; grâce à son immense fortune, il a pu vivre dans le luxe et de splendeur avec les ministres des autres puissances à Paris ; mais est-ce là le rôle que s'était autrefois imposé Franklin ? Convient-il que le représentant de la République des Etats-Unis s'érige en *lord* et s'efforce d'éclipser ses collègues européens ?

Mais ce n'est là qu'une peccadille. Nous trouvons dans le passé de M. Cass une faute bien plus grave à lui reprocher. Nous avons cité l'autre jour l'étrange loi qu'il a approuvée en 1818, alors qu'il était gouverneur du territoire du Michigan. Cette loi cruelle rassemble plutôt à un ukase impérial qu'à un règlement républicain. Nous croyons convenable d'en reproduire le texte :

Section I—Il est décrété par le gouverneur et les juges du territoire du Michigan que tout juge de paix peut, après la conviction, condamner les vagabonds, les personnes de mauvaise vie ou ivrées à la paresse, les domestiques répaleitrans, les ivrognes, les coureurs de nuit, ou toute personne qui se sert d'un langage licencieux, qui se conduit d'une manière indécente, tous les rapaces (brûleurs), tous ceux qui négligent leur travail, tous ceux qui gaspillent ce qu'ils ont gagné sans songer aux besoins de leur famille, à recevoir au plus dix coups de fouet et à un travail forcé de trois mois au plus. Le constable chargé de l'exécution de ces ordres jouera les condamnés ci-dessus désignés pour le maître le plus élevé qui sera offert ; et le montant de ces salaire sera affecté aux pauvres de l'Etat.

Arrêté et publié à Détroit, le 27 juillet 1818.

LEWIS CASS, Gouverneur.

Est-ce bien le même LEWIS CASS, le signataire d'une pareille ordonnance, que le parti insensé, réuni en Convention à Baltimore, a désigné comme candidat présidentiel ? Hélas,

3°. Si l'association entre ouvriers ne va pas jusqu'à *combiner leur sort*, et s'il existe des ouvriers qu'on pourrait utilement inquiéter,

4°. Quels progrès sont survenus depuis « vingt-cinq ans dans la condition des *ouvriers*, « et quelles sont été les causes de ces progrès ?"

Quant aux publications à entreprendre, la forme n'en a été définitivement arrêtée que dans la séance du 18 août. Il s'agit de petits traités, de nature surtout à intéresser l'ordre moral, qui devront être assez courts et assez clairs pour pénétrer, et qui paraîtront périodiquement tous les quinze jours au moins par livraisons de 60 à 100 pages.

M. Thiers s'occupe en ce moment de terminer un écrit sur la *propriété*. M. Victor Cousin, après avoir déjà payé son but par la publication de quelques pages éloquentes qui accompagnent un extrait choisi de la *profession de foi de vicaire Savoyard*, donne aujourd'hui un nouveau mémoire intitulé : *Justice et Charité*.

Nous reproduisons la fin de ce mémoire qui réalise parfaitement, par la clarté du style, la conclusion des idées, l'élévation morale des sentimens que y sont exprimés, les vues que s'est proposées le chef du pouvoir exécutif.

M. Cousin n'a pas la prétention de transformer tout d'un coup la société comme par enchantement ; il ne croit ni la grandeur ni la difficulté de sa tâche. En tête de son travail il place une pensée consolante et encourageante : « Une grande société est une machine immense que ne meut pas en masse chaque individu qui se batissent, interposa son autorité et veulent arrêter les perturbateurs. Bodicaner, l'un des deux combattans, fit résistance et un lieu de se soumettre à l'ordre qui lui était donné, dégaina son sabre et en porta un coup à Grillier ; ce malheureux ayant levé le bras pour garantir le coup a vu le doigt enlevé. Fritz est accusé d'avoir aussi offensé l'officier dans l'exercice de ses fonctions. Bodicaner, dit-on, est un ancien officier prussien, et Fritz un ancien soldat. Ces deux individus appartiennent à la compagnie des Fusiliers Allemands, et étaient, dit-on, près de boisson. On ajoute que le capitaine et le lieutenant de la compagnie qui étaient présens, n'ont fait aucune sensation pour apaiser la querelle.

VOL.—Bernard Hoff et Wm. Ehane, ont été arrêtés hier par la police la Première Municipalité, pour vol ; le premier n'est encore qu'un enfant.

La situation se rembunait, dit-on, et voilà que l'inquiétude et le trouble rentrent dans les esprits, à l'instant même où il semblait que l'ordre et le travail commençaient à renaître partout. C'est que l'Assemblée nationale donne en ce moment au monde un spectacle qui ne se voit pas ; mais : celui d'une discussion de vie ou de mort pour la société tout entière.

Il s'agit de savoir si des cuisiniers, des aubergistes, des portiers littéraires, des barbouilleurs de papier, sans instruction, sans portée, sans esprit, rebelles au plus grossier, et dont la vie stérile s'est passée à déclamer contre les riches faute d'avoir pu le devenir eux-mêmes, seront souverains législateurs pour quelques jours que le sentiment de l'honneur domine chez nous, et que notre fierté native n'est pas habituée à s'humilier devant une injure.

Passons maintenant au collégue de M. Butler. Il est vrai que M. Cass représente réellement les doctrines démocratiques telles que nous les entendons tous ?

Est-il vrai qu'il ait toujours pratiqué cette grande maxime de l'égalité qui est le principe fondamental de la République ?

Est-il vrai qu'il a toujours confondu dans ses sympathies toutes les classes de la population sans distinction des riche et de pauvres, de puissans et des faibles ?

Ses partisans le disent ; ses actes le nient.

M. Cass appartient à ce que l'on est convenu d'appeler les rangs élevés de la société. Isolé dans les sphères prestigieuses du pouvoir, il n'a consenti à se mêler au peuple qu'à de rares intervalles et alors seulement qu'il avait besoin de son suffrage. A la veille d'une élection l'aristocratie républicaine se fait peuple et affecte de ne voir plus que des frères là ou elle ne voyait naguère que des inférieurs.

M. Cass a siégé sur les bancs du Sénat des Etats-Unis, M. Cass a été ambassadeur dans une des cours les plus brillantes de l'Europe, M. Cass s'est fait le panégyriste des rois, mais M. Cass n'a jamais pratiqué les simples et modestes vertus républicaines. Il s'est promené en grand seigneur sur la Méditerranée à bord d'un des bâtimens de l'Etat ; grâce à son immense fortune, il a pu vivre dans le luxe et de splendeur avec les ministres des autres puissances à Paris ; mais est-ce là le rôle que s'était autrefois imposé Franklin ? Convient-il que le représentant de la République des Etats-Unis s'érige en *lord* et s'efforce d'éclipser ses collègues européens ?

Mais ce n'est là qu'une peccadille. Nous trouvons dans le passé de M. Cass une faute bien plus grave à lui reprocher. Nous avons cité l'autre jour l'étrange loi qu'il a approuvée en 1818, alors qu'il était gouverneur du territoire du Michigan. Cette loi cruelle rassemble plutôt à un ukase impérial qu'à un règlement républicain. Nous croyons convenable d'en reproduire le texte :

Section I—Il est décrété par le gouverneur et les juges du territoire du Michigan que tout juge de paix peut, après la conviction, condamner les vagabonds, les personnes de mauvaise vie ou ivrées à la paresse, les domestiques répaleitrans, les ivrognes, les coureurs de nuit, ou toute personne qui se sert d'un langage licencieux, qui se conduit d'une manière indécente, tous les rapaces (brûleurs), tous ceux qui négligent leur travail, tous ceux qui gaspillent ce qu'ils ont gagné sans songer aux besoins de leur famille, à recevoir au plus dix coups de fouet et à un travail forcé de trois mois au plus. Le constable chargé de l'exécution de ces ordres jouera les condamnés ci-dessus désignés pour le maître le plus élevé qui sera offert ; et le montant de ces salaire sera affecté aux pauvres de l'Etat.

Arrêté et publié à Détroit, le 27 juillet 1818.

LEWIS CASS, Gouverneur.

Est-ce bien le même LEWIS CASS, le signataire d'une pareille ordonnance, que le parti insensé, réuni en Convention à Baltimore, a désigné comme candidat présidentiel ? Hélas,

BOTTES, SOULIERS ET BROGUEINS

QUINCAILLERIE—227 caisses en déchargement des navires Robbin et Dauphine à vendre par

C. E. SIMPSON,

22 oct 76, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS ET BROGUEINS

1000 caisses en déchargement des navires Soldon et Dauphine à vendre par

C. E. SIMPSON,

22 oct 76, rue de la Douane

Belle chaux de Theuveton en dépôt, déchargement de la barque Alexandre, article supérieur à vendre par

JOHN HAYMAN & Co.,

22 oct et 11, Magasins Bourgogne, face Municipalité.

Belle chaux de marbre, des chaufourniers, des maçons, pour la fabrication de sucre à vendre par

JOHN HAYMAN & Co.,

22 oct et 11, Magasins Bourgogne, face Municipalité.

Barils chaux hydraulique pour bâtir les citernes, fournissant à eau, à vendre par

JOHN HAYMAN & Co.,

22 oct et 11, Magasins Bourgogne, face Municipalité.

CHAUX de marbre de Philadelphie en barriques et en barils, à vendre par

JOHN HAYMAN & Co.,

22 oct et 11, Magasins Bourgogne, face Municipalité.

INSTITUTRICE.

UNE Dame, d'une longue expérience dans l'art de bien enseigner, désire trouver une famille. Le comté d'Attakapas ou la Nouvelle-Orléans lui conviendrait. Elle enseigne l'Anglais, l'Italien, le Français, l'Allemand, les Mathématiques, l'Histoire qui contiennent tous ces branches d'une éducation complète. Elle peut donner les références nécessaires. Pour des informations plus complètes, s'adresser à A. B., Institutrice, Post Office, Lafayette.

21 oct—1m

VIN en caisses—1,000 caisses vin ordinaire Médoc, Pauillac, Margaux, Lafitte, Larose, Léoville, Leoville, Lagrange, Ducru, Beaucaillou, Rauzan, Gruaud, Larose, Calon, Ségur, Montrose, Lalande, Pomerol, Cantenac, Brown, Issan, Dauzac, Marquis d'Alesme, Becker, Malescot, Boyd, Cantenac, Giscours, Kirwan, Palmer, Durfort, Vivens, Rausan, Segla, Lascombes, Marquis de Terme, Rauzan, Gassies, Pichon, Longueville, Lynch, Bages, Pichon, Baron, Batailley, Grand Puy Lacoste, Grand Puy Ducasse, Haut Bages, Pontet Canet, Duhart Milon, Lafite, Mouton, Larose, Margaux, Rausan, Leoville, Lagrange, Ducru, Beaucaillou